



INFO PRESSE COVID-19

Date : 15/05/2020

Heure : 16h

De la part de service communication
communication@grandchambery.fr

Réouverture progressive des bâtiments et équipements municipaux

Pendant les semaines de confinement, les services municipaux se sont adaptés pour maintenir leur niveau de service dans le traitement des demandes notamment (urbanisme, service éducation, état civil), et favoriser le maintien des activités essentielles pour les habitants, tout en appliquant des protocoles sanitaires stricts (maintien des marchés de plein vent et de l'ouverture des halles, distribution d'attestations imprimées...).

Avec l'amorce de la 1^{ère} phase de dé-confinement lundi 11 mai, les services accueillant du public rouvrent progressivement, le temps de mettre en place les protocoles sanitaires adaptés.

1. Les lieux culturels

Le Musée des Beaux-arts

Le Musée des Beaux-arts a rouvert ses portes depuis le 14 mai. Afin de respecter les règles de sécurité et les distances physiques nécessaires, des mesures ont été prises pour aménager les lieux et les visites. Le comptoir d'accueil sera équipé de plexiglass, et les points de contact seront désinfectés plusieurs fois par jour. Les locaux seront nettoyés régulièrement selon les protocoles sanitaires définis.

Le personnel sur place portera un masque, qui est également obligatoire pour le public adulte. Enfin, le nombre de visiteurs sera limité à 40 personnes simultanément dans la salle d'exposition.

Le musée sera ouvert du mardi au dimanche de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

GRAND CHAMBERY | VILLE DE CHAMBERY
DIRECTION MUTUALISEE DE LA COMMUNICATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr - cmag-agglo.fr - chambery.fr

 @GrandChambery | @VilledeChambery -  @ChamberyOfficiel



Photo : Gilles Garofolin

La maison des Charmettes, le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine Hôtel de Cordon et la salle de lecture des archives municipales restent fermés pour le moment.

La Cité des arts

Les cours à distance se poursuivent. Pour les cours en présentiel, la reprise n'aura pas lieu avant septembre. En revanche une autorisation préfectorale est sollicitée pour accueillir les élèves qui passent les examens du DEM (diplôme d'études musicales), DEC (diplôme d'études chorégraphiques), ou DET (diplôme d'études théâtrales) et ceux qui préparent les entrées dans les écoles supérieures.

Les bibliothèques

La réouverture se déroulera en plusieurs phases jusqu'à la reprise pleine et entière des services. Cette reprise progressive s'étalera sur plusieurs semaines, conformément au cadre posé par le Ministère de la Culture.

Pour des raisons de sécurité sanitaire, tous les documents rendus devront être nettoyés et mis en quarantaine afin d'éviter une éventuelle propagation du virus. Avant le confinement, les bibliothèques municipales de Chambéry ont prêté plus de 51 000 documents, qui devront donc être mis en quarantaine (3 jours pour les livres et 10 jours pour les objets avec revêtement plastique, CD, DVD...), avant de pouvoir être prêtés de nouveau. Cela suppose une logistique importante sur laquelle la direction des bibliothèques municipales travaille actuellement.

Les bibliothèques sont des équipements culturels très fréquentés, comptant en moyenne 1 200 passages par jour sur les 2 bibliothèques. Aussi, la circulation du public et du personnel devra être réorganisée pour mettre en œuvre les préconisations de distanciation physique et l'application des gestes barrières.

Dans une première phase, qui pourrait commencer début juin, les bibliothèques municipales Jean-Jacques Rousseau et Georges Brassens seraient en capacité de proposer les services suivants : guichets de récupération de documents réservés (« drive ») et retour des documents prêtés dans les boîtes de retour.

Dans l'attente, les bibliothèques continuent d'assurer un service à distance, l'accueil téléphonique et l'accès aux ressources numériques.

2. Les équipements sportifs

Seuls certains équipements de plein air (dont la Plaine de Mager, le Stade d'athlétisme du Mas Barral, les tennis) sont ré-ouverts pour une pratique sportive individuelle (dans le respect des règles sanitaires préconisées par le Ministère des Sports : rassemblement de moins de 10 personnes, distanciation,...).

La pratique des sports collectifs et en établissement couvert étant interdite par décret, les stades et gymnases restent fermés, sauf pour l'entraînement des sportifs de haut niveau.

3. Les services municipaux recevant du public



Photo : Didier Gourbin

L'état civil

Le service état civil, situé à l'hôtel de ville, est ouvert au public le matin de 8h30 à 12h du lundi au vendredi, et les après-midis sur rendez-vous de 13h30 à 17h.

Les élections

Le service élections, situé à l'hôtel de ville, est ouvert au public le matin de 8h30 à 12h du lundi au vendredi, et les après-midis sur rendez-vous de 13h30 à 17h.

Mairies de quartiers

Les cinq mairies de quartier sont ouvertes au public le matin de 8h30 à 12h du lundi au vendredi, et les après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 17h.

Exceptions : les horaires en matinée de la mairie de Bissy sont 8h45 à 12h15 et la mairie de quartier centre Grenette est ouverte la samedi matin de 9h à 12h.

Services municipaux situés à Curial

Education/enfance, Urbanisme-ADS, Attractivité commerciale, Valorisation et Occupations du Domaine public sont ouverts au public le matin de 8h30 à 12h du lundi au vendredi.

Accueil téléphonique

L'accueil téléphonique de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, au 04 79 60 20 20.

Vie associative / Maison des associations

A partir du 11 mai, l'accès à la maison des associations est limité aux seules associations ayant un bureau ou une boîte aux lettres à la maison des associations. Elles pourront recevoir leurs usagers dans le cadre de rendez-vous individuels uniquement, l'accès aux salles de réunion étant interdit par le dernier décret d'urgence sanitaire.

Accès de 9h à 18h du lundi au vendredi, par l'arrière de la Maison des associations, via l'ascenseur.

La Dynamo

Le bâtiment est ouvert aux salariés des associations résidentes et aux agents municipaux du lundi au vendredi de 9h à 17h.

La reprise d'activités avec du public se fait progressivement, et uniquement pour les structures hébergées à la Dynamo (permanences Mission Locale et Permanences Consulat Italien) le matin de 9h à 12h.

L'accès aux salles de réunion et d'activité est interdit par décret.

Une autorisation préfectorale est sollicitée par le maire pour accueillir les apprenants de l'école du numérique Simplon.

Rappel : le maire de Chambéry a pris jeudi 7 mai 2020 un arrêté rendant obligatoire le port du masque pour l'accès aux services municipaux et bâtiments municipaux.

4. Les établissements d'accueil de la petite enfance



Photo : Marine Denis

Après le recensement des besoins des familles par les services municipaux, tous les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance accueilleront des enfants le 18 mai. 122 places seront ouvertes. Compte tenu des besoins exprimés à ce jour par les familles, une centaine d'enfants sera accueillie, en priorité les enfants en contrat régulier, dont les parents ne peuvent pas télé-travailler ainsi que les enfants de familles précaires.

Les familles concernées ont été contactées par la directrice de l'établissement habituellement fréquenté par leur enfant.

Le guichet petite enfance poursuit ses permanences par téléphone tout comme le relais assistantes maternelles.

5. Les écoles

Réouverture des écoles

En concertation avec les directeurs des écoles publiques de la ville, un calendrier prévisionnel de réouverture des écoles a été établi. Pour chaque établissement ouvert, des priorités d'accueil sont définies par le protocole sanitaire national publié le 3 mai dernier par le Ministère de l'Education Nationale. Cela signifie que tous les enfants ne pourront pas être accueillis à l'école. C'est aux directeurs d'école que revient la charge de la composition des groupes et du choix des élèves. La direction de l'école ou l'enseignant confirment aux parents les possibilités d'accueil de leur enfant avant la réouverture.

Les écoles suivantes pourront rouvrir le 18 mai :

Maternelles :

Bellevue – Caffé – Jean-Jaurès – Biollay – J. Rostand – J. Prévert – Stade – Chambéry le vieux – Chantemerle – Pommeraie – Grenouillère – Vert Bois – Combes – Rebérioux

Elémentaires :

Bellevue – Jean-Jaurès – Simone Veil – Biollay – J. Prévert – Stade – Chambéry le vieux – Chantemerle – Rebérioux – Waldeck Rousseau – Pré de l'âne

609 enfants (sur plus de 4 700) seront accueillis lundi dans les écoles chambériennes.

Pour la semaine du 18 mai, aucun accueil périscolaire ne sera ouvert. Le temps du midi sera surveillé, les enfants mangeront le pique-nique fourni par leur famille.

Accueil des enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire

L'accueil des enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire se fera dans leur établissement habituel. Si celui-ci n'a pas encore ouvert, les enfants habituellement inscrits au service de garde du Haut Maché seront accueillis sur le site de l'accueil de loisir de l'Escapade, situé à Jacob-Bellecombette. Cet accueil de loisir est géré par la Fédération des Œuvres Laïques, association partenaire de la Ville de Chambéry. Les dispositions pratiques seront inchangées (accueil de 8h à 17h, pique-nique fourni pas les familles dans une glacière avec pain de glace). Le service sera ouvert toute la semaine sauf weekends et jours fériés.

Le suivi des réservations et l'accompagnement des familles reste de la responsabilité de la Direction de l'Education et de l'Enfance. Le service Relation aux familles continuera à accompagner les familles dans la gestion des inscriptions tant que le service de garde sera ouvert.

Inscriptions scolaires et périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021

Les inscriptions en ligne se poursuivent. Les familles peuvent également être accueillies sur rendez-vous.